



**Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**  
**Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - [foesr@foesr.fr](mailto:foesr@foesr.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

---

**CTMESR du 21 juin 2021**  
**Déclaration liminaire FO ESR**

Le ministère enchaîne les convocations du CT ministériel pour traiter les textes d'application de la loi de programmation de la recherche (LPR). Il avait fallu une demande unanime de toutes les organisations syndicales du CTMESR pour obtenir ne serait-ce qu'une réunion de concertation et un report du CTMESR consacré au nouveau régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Concernant le projet de décret sur les chaires de professeurs juniors, le ministère maintient le CTU d'aujourd'hui malgré l'opposition à ce projet de la majorité des organisations syndicales qui ont boycotté le CTMESR de vendredi 18 juin, ce qui a empêché sa tenue.

Il semble que le ministère veuille profiter de la prolongation de l'état d'urgence pour faire passer le maximum de textes d'application de la LPR avant l'été.

Le gouvernement met les bouchées doubles pour faire passer les mauvais coups, c'est notamment le cas pour la réforme de l'assurance chômage qui va durement frapper les demandeurs d'emplois.

Concernant les régimes de retraites, FO ESR réaffirme son opposition à tout projet pour nous faire partir à la retraite encore plus tard et réaffirme son attachement au code des pensions civiles et militaires qui base la pension sur les 6 derniers mois.

Le ministère enchaîne les réunions avec les syndicats mais ne répond pas aux demandes et aux inquiétudes que notre syndicat fait remonter.

Le ministère n'a pas répondu aux multiples demandes de FO ESR de négociation sur l'avenir des personnels ouvriers des CROUS. Nous enregistrons positivement l'ajout d'un point sur le régime indemnitaire des personnels ouvriers à l'ordre du jour d'un prochain CT, mais nous maintenons notre demande, notamment concernant les grilles indiciaires.

La ministre n'a pas répondu au [courrier de FO ESR du 8 juin](#) faisant remonter l'inquiétude des personnels sur les conditions de la rentrée. Nous y demandons des assurances précises que la rentrée sera à 100 % en présentiel, pour tous les cours (CM, TD, TP) et tous les étudiants.

Le premier ministre n'a pas répondu au [courrier intersyndical](#) demandant au gouvernement de programmer des moyens supplémentaires pour permettre aux établissements de faire les recrutements et les aménagements de locaux, nécessaires pour l'accueil de tous les bacheliers à la rentrée universitaire.

FO ESR maintient ses demandes et revendications. Il s'oppose à la LPR et à son protocole d'accord, ainsi qu'aux principales mesures d'applications comme le contrat post-doctoral que nous examinons aujourd'hui, malheureusement sans pouvoir donner notre avis.

FO ESR s'oppose à la pérennisation du distanciel sous toutes ses formes et continue de revendiquer les moyens, notamment en postes, pour accueillir tous les étudiants à la rentrée et offrir des cours de rattrapage à ceux qui en ont besoin.

FO ESR demande au ministère de prendre sans attendre des mesures pour assurer le paiement de tous les frais du télétravail, comme le demande [notre pétition](#).

FO ESR invite les personnels et les instances des établissements à se saisir des propositions de motions proposées en commun avec la CGT, la FSU et SUD.

FO ESR invite les personnels à se réunir, à adopter des motions pour réclamer une rentrée à 100 % en présentiel, comme l'a fait le jury de M1 CHPS de Versailles Saint-Quentin récemment, et à prendre toute initiative pour faire aboutir cette demande.